

## Résilier un contrat de location chambre meublé chez l'habitant.

Par Osteopapy, le 31/10/2011 à 19:05

Bonjour,

Je me présente.

Je suis étudiant et je loue actuellement une chambre chez l'habitant. Le système de vie ne me correspondant pas, je souhaite partir.

Puis-je partir en déposant simplement un préavis ? combien de temps dure-il ? puis-je partir avant ? Le fait qu'il y a une durée dans le contrat n'est pas une clause abusive ... ?

Merci d'avance pour l'attention que vous portez à mon post

Osteopapy.

Par mimi493, le 31/10/2011 à 19:09

Donc vous avez un bail de location meublée, de quelle durée ?

Par Osteopapy, le 31/10/2011 à 19:11

DU 1er septembre 2011 au 1er Juin 2012.

## Par mimi493, le 01/11/2011 à 03:50

Donc bail meublé de 9 mois spécial étudiant non tacitement reconductible. Vous pouvez partir à tout moment avec préavis d'un mois

## Par Osteopapy, le 01/11/2011 à 10:38

Ahhh un grand merci pour l'information!

## Par boubouang, le 05/02/2013 à 18:41

bonjour,

J'ai loué une chambre pour 1 mois seulement avec charges comprises. Sauf que le système de vie ne me convient plus et ils me demandent en plus de payer quand je fais tourner la machine à linge et maintenant mettre 5 euros toutes les semaines pour les produits ménagers alors que j'en ai déjà. Ont -ils le droit sachant qu'ils avaient dit toutes charges incluses? on a fait un contrat sans préavis. ça fait à peine 2 semaines que j'y suis, je peux partir au bout de 2 semaines et qu'il me rembourse la moitié du loyer? merci de me répondre